

INFORMATION BUREAU DES STAGES

Fermeture accueil bureau des stages : jeudi 17 juillet 2025

Retour ultime des conventions et avenants pour la dernière signature du Bureau des stages : vendredi 18 juillet 2025

Le Bureau des stages vous informe qu'il ne sera pas répondu aux mails envoyés durant le mois d'août.

**Le Bureau des stages accueillera les étudiants
À partir du 02 septembre 2025 à 13h30**

Préparer et anticiper votre départ en stage :

Si vous devez effectuer un stage au titre de l'année universitaire 2025-2026, vous devez impérativement être inscrit(e) à une formation diplômante, tant sur le plan administratif que pédagogique.

Avant toute démarche, vous devez obtenir l'accord de votre responsable de formation concernant la mission confiée lors du stage ainsi que les dates de départ envisagées.

À noter : le stage ne pourra débuter qu'une fois la convention signée par l'ensemble des parties concernées. Vous pouvez déposer votre demande de convention à partir du **1er septembre**, en prévoyant un **départ en stage au plus tôt à partir du 8 ou du 15 septembre 2025**.

Ce délai est nécessaire pour :

- Vérifier et valider vos informations,
- Permettre au bureau des stages de traiter votre demande,
- Laisser à chaque signataire le temps de compléter la convention selon ses disponibilités de rentrée.